

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2017

**OJ N°4 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.
COMMUNE D'ANGLLET - ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PÔLE TERRITORIAL CÔTE BASQUE – ADOUR).**

Date de la convocation : 15 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°52), ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BAUDRY Paul (jusqu'à l'OJ N°47), BEGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°61), BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder représentée par DIRIBARNE Lionel (jusqu'à OJ N°51), BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu (à compter de l'OJ N°16), BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°46), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°35), BIDART Jean-Paul, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°55), BONZOM Jean-Marc, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BRISSON Max, JOUGLEUX Bernadette, BUSSIRON Jean-Yves représenté par POUYANNE Raymond, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François représenté par ETCHEGARAY Valérie, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°66), DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DENDARIETA Michel (jusqu'à l'OJ N°25), DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, DUHART Peyuco, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin (jusqu'à l'OJ N°61), ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREÇARRET Anicet, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°53), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis représenté par PEYREBLANQUE Pascal, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger représenté par ITURBURUA Jean-Paul, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GETTENPORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°52), GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°53), HACALA Germaine, HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel (jusqu'à l'OJ N°50), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse représenté par LHOSMOT Jean-Bernard, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°51), INCHAUSPÉ Henry (jusqu'à l'OJ N°51), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°60), IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°63), IRUMÉ Jacques (jusqu'à l'OJ N°61), IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°61),

ITHURRALDE Éric, JOCOU Pascal (jusqu'à l'OJ N°13), ONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°25), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal, LARLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°47), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Anton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LATAILLADE Robert, LESPADE Daniel, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°49), LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE CASTILLON Marie Noëlle, MANDAGARAN Arnaud représenté par LARBAIGT Bernard, MARTINDOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°8), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N°26), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°43), MOUESCA Colette, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°61), NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°46), NEYS Philippe (jusqu'à l'OJ N°15), NOUSBAUM Pierre-Marie (jusqu'à l'OJ N°17), OCAFRAIN Gilbert, OCAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°24), OLCOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), ONDARS Yves représenté par BISCHAICHIPY Maité, ORTIZ Laurent, PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°63), POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°61), POYDESSUS Philippe (jusqu'à l'OJ N°51), PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert, SAN PEDRO Jean (jusqu'à l'OJ N°51), SANPONS Maryse, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°63), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°17), UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALDACOURROU Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARUCQ Guillaume, BIDEgain Gérard, BORDES Alexandre, BURRE CASSOU Marie-Pierre, CAMOU Jean-Michel, CARRERE Bruno, DAVANT Allande, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Pierre, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René, EYHARTS Jean-Marie, GARICOITZ Robert, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, HEUGUEROT Daniel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, ITHURRIA Nicole, JUZAN Philippe, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEURGORY Charles, LISSARDY Sandra, MONDORGE Guy, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, SUESCUN Pierre, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves.

PROCURATIONS :

ALZURI Emmanuel à SANPONS Maryse (à compter de l'OJ N°53) ; ARAMENDI Philippe à ELIZALDE Iker, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BARUCQ Guillaume à MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°43), BERGÉ Mathieu à CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°15), BERTHET André à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°47), BICAIN Jean-Michel à BIDART Jean-Paul (à compter l'OJ N°36), BIDEgain Gérard à NARBAIS-JAUREGUY Eric (jusqu'à l'OJ N°61), BORDES Alexandre à DALLEMANE Michel, CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise, DONAPETRY Jean-Michel à GASTAMBIDE Arño, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ECHEVERRIA Andrée à AGUERGARAY Léonie, ECHEVERRIA Philippe à BAUDRY Paul (jusqu'à l'OJ N°47), ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à DUHART Agnès, ESMIEU Alain à DURRUTY Sylvie, ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques, ETCHEMAITE Pierre à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHEMENDY René à OLCOMENDY Daniel, ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°54), EYHARTS Jean-Marie à HIRIGOYEN Roland, GARICOITZ Robert à EYHERABIDE Pierre, GOMEZ Ruben à VILLENEUVE Arnaud, HARRIET Jean-Pierre à SANSBERRO Thierry, HEUGUEROT Daniel à EXILARD Pascale, HIRIART Michel à POULOU Guy (à compter de l'OJ N°51), INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à JOUGLEUX Bernadette, ITHURRIA Nicole à ELHORGADARGAINS Gaxuxa, JOCOU Pascal à ARRABIT Bernard (à compter de l'OJ N°14), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à DUHART Peyuco (à compter de l'OJ N°27), LARRODE Jean-Pascal à BERLAN Simone, LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°46), LASSERRE-DAVID Florence à HIALLE Sylvie, LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain, LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie (jusqu'à l'OJ N°17), MEYZENC Sylvie à MILLET-BARBE Christian (à compter de l'OJ N°10), MIRANDE Jean-Pierre à ETCHEBEST Michel (à compter de l'OJ N°28), MONDORGE Guy à PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°63), NEGUELOUART Pascal à LARRALDE André (à

compter OJ N°47), NEYS Philippe à DEVEZE Christian (à compter de l'OJ N°16), NOUSBAUM Pierre-Marie à HIRIART Michel (à compter de l'OJ N°18 et jusqu'à l'OJ N°50), OCAFRAIN Michel à OCAFRAIN Gilbert à compter de l'OJ N°26), OLIVE Claude à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°18 jusqu'à l'OJ N°55), PICARD-FELIPES Marie à BICHETO Henri (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°53), UGALDE Yves à SCROSTE Michel jusqu'à l'OJ N°63), URRUTIAGUER Sauveur à DELGUE Jean Pierre (à compter de l'OJ N°18);

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André.

**OJ N°4 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.
COMMUNE D'ANGET - ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PÔLE TERRITORIAL CÔTE BASQUE – ADOUR).**

Rapporteur : M. Pascal JOCOU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Anglet fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée n°4 pour procéder à diverses évolutions entrant dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée défini à l'article L 153-45 du code de l'urbanisme, à savoir :

- des modifications diverses du règlement d'urbanisme ;
- la création des secteurs à plan masse de Larochefoucauld et Petit Désir.

Dans le cadre de la modification simplifiée, le dossier a été mis à la disposition du public pendant un mois, du 5 août au 5 septembre 2017.

Bilan de la mise à disposition du public :

A l'occasion de cette mise à disposition du public, le projet n'a pas fait l'objet de remarque de la part du public.

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le champ d'application de la modification simplifiée définie aux articles L153-45 à L153-48 du code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Anglet approuvé le 14 juin 2013, objet de trois modifications approuvées le 23 septembre 2015 et le 8 avril 2017 (modifications n°2 et 3), et de trois modifications simplifiées adoptées le 27 septembre 2013, le 13 avril 2016 et le 21 décembre 2016 ;

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'engagement de la procédure de modification simplifiée n°4 du PLU d'Anglet, en date du 14 juin 2017 ;

Vu la délibération-cadre en date du 8 avril 2017, par laquelle le Conseil de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a adopté les modalités de mise à disposition des projets de modification simplifiée du PLU ;

Vu la notification en date du 14 juin 2017, du dossier de projet de modification simplifiée n°4 à Monsieur le Maire d'Anglet, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Madame la Sous-Préfète de Bayonne, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Messieurs les Présidents du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques, de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, du Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour, du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Bayonne et du Sud Landes, de la Section régionale de conchyliculture ;

Vu le courrier du 30 juin 2017 par lequel Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques n'émet pas de réserve particulière ;

Vu le courrier du 7 juillet 2017 par lequel Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque a fait part de son absence d'observation ;

Vu l'avis favorable du Conseil syndical du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes en date du 10 juillet 2017 ;

Vu le porter à connaissance du public des motifs de la modification simplifiée, réalisé :

- par voie de presse locale (Sud-Ouest du 27 juillet 2017) ;
- par avis d'affichage aux tableaux de la Mairie d'Anglet le 11 juillet 2017 et de la Communauté d'Agglomération le 20 juillet 2017 ;
- par mise à disposition, du 5 août au 5 septembre 2017, à la Mairie d'Anglet et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, d'un dossier sur le projet de modification simplifiée n°4 comprenant l'exposé des motifs et le contenu du projet, ainsi qu'un registre de recueil des observations.

Considérant l'absence de remarque lors de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 du PLU d'Anglet ;

Considérant que la modification simplifiée n°4 du PLU est prête à être approuvée sans apporter de modification par rapport au dossier mis à disposition du public et notifié aux personnes publiques et organismes associés ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- tirer le bilan de la mise à disposition du public pendant un mois du dossier de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Anglet, en constatant qu'aucune observation n'a été formulée durant le délai de consultation du dossier;
- adopter le dossier de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Anglet ci-annexé.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la Mairie d'Anglet et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois et publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération ; mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de sa réception à la Sous-Préfecture, si celle-ci n'a notifié aucune modification au contenu du dossier, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte par la collectivité des modifications demandées par l'Etat ;
- et dès l'exécution des formalités de publicité dans la presse.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 199 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 7

Abstention : 028 BERRA Jean-Michel

Ne prend pas part au vote : 018 BARETS Claude, 164 LACASSAGNE Alain

Non votants : 029 BERTHET André, 042 JOUQUEUX Bernadette, 050 CARRICABURU
Jean, 076 DEVEZE Christian, 127 LEIZAGOYEN Sylvie, 186 MANDAGARAN Arnaud, 218
SECALOT Michel

SPBAY

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le 09 OCT. 2017
Publié le 09 OCT. 2017